

Sur le dos des travailleurs

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 235 19 juillet 1973
Dixième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1973 : 16 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
(bureau ouvert l'après-midi)
CCP 10-15527

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux

235

« L'affaire Lip » nous touche de près. Et pas seulement à cause de la proximité géographique. La faillite de cette entreprise horlogère française est exemplaire. D'une part la mégalomanie d'un patron, Fred Lip, qui, par une politique de surinvestissement et une publicité délirante, fait chavirer son affaire. D'autre part, Ebauches SA, l'un des grands de l'horlogerie suisse, qui cherche à pénétrer sur le marché français en prenant une participation de 43 % dans l'entreprise, tout en laissant tranquillement pourrir la situation. Face à la crise de Lip, la position d'Ebauches est claire : il faut renoncer aux secteurs mécanique et armement, c'est-à-dire licencier ; réorganiser le secteur horloger, en faire un service de montage des pièces usinées ailleurs ; ce qui implique à nouveau licenciements et déqualification.

Les ouvriers de l'usine de Besançon ne s'y sont pas trompés en décidant de s'assurer un salaire de survie pour les mois à venir. On leur a trop souvent promis la sécurité de l'emploi. Une sécurité qui maintenant disparaît au nom de la « rationalisation », des exigences économiques, de la loi du marché. Toutes raisons qui ne font que camoufler l'incapacité d'un patron et l'ambition d'un groupe helvétique dynamique. Dans ce grand jeu capitaliste, les travailleurs comptent peu : peu ou pas d'informations sur leur sort, pas de pouvoir de décision.

En Suisse également les fermetures, les fusions et les licenciements se sont succédés. A tel point que, il y a près d'une année, le conseiller fédéral Brugger invitait syndicats et patronat à élaborer une réglementation sur les fermetures et les licenciements. Le programme était modeste : annonce à l'avance des licenciements prévus, des postes de travail disponibles et des tendances sur le marché du travail, problème des caisses de retraite, des dédommagements. C'est un échec ; un com-

munié des syndicats chrétiens nous l'a appris, confirmé par une déclaration du président de l'Union syndicale.

Le patronat met les pieds contre le mur ; il refuse de faire de ce sujet un problème de politique conjoncturelle : pour lui il s'agit de politique sociale ; il refuse de résoudre les difficultés sur le plan national : c'est l'affaire des entreprises, tout au plus des différentes branches de l'économie. Eviter tout contrôle et toute éventuelle solidarité, voilà le mot d'ordre du patronat. C'est ce qu'il appelle une solution flexible.

Devant cette mauvaise volonté, que vont faire les syndicats ? Entamer de nouveau de longues négociations, sans l'assurance d'aboutir à quelque chose de concret ? Pour privilégier une fois encore les sacro-saints rapports contractuels ? Ou agir sur le plan législatif et imposer au patronat une réglementation contraignante ?

L'Union centrale des associations patronales réclame de nouvelles compétences sur le plan politique (cf. DP 233). Mais le patronat suisse fait une nouvelle fois la preuve que les larges compétences qu'il détient, hors de tout contrôle démocratique, ne servent en définitive que ses propres intérêts.

SOMMAIRE

P. 2 : Dossier de l'éditorial ; p. 3 : Tous les partis au pouvoir — La réalité de l'exode rural ; pp. 4/5 : Une nouvelle jeunesse pour la démocratie ; p. 6 : La semaine dans les kiosques allemandiques — Le carnet de Jeanlouis Cornuz ; p. 7 : Fribourg : Dernier tango pour l'Eurotel ; p. 8 : Fonction publique et pouvoir politique : tout ne va pas bien.

Les conflits de travail de 1962 à 1972

	France	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Belgique	Gde-Bretagne	Suède	Etats-Unis	Japon
	Nombre de salariés (en milliers)								
1962	13 154	20 652	12 290	3 331	2 655	23 026	3 621	56 524	25 930
1972	16 500	22 934	13 027	3 840	3 013	22 891	3 450	71 800	35 060

NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL (DE 8 H.) PERDUES (EN MILLIERS)

1962	1 901,5	450,9	22 717,0	9,1	271,0	5 798,0	5,0	18 600,0	5 400,4
1965	979,9	48,5	6 943,0	54,6	70,1	2 925,0	4,1	23 300,0	5 669,4
1966	2 523,5	27,1	14 474,0	12,6	533,2	2 398,0	351,6	25 400,0	2 741,7
1967	4 203,5	389,6	8 568,5	6,2	181,7	2 787,0	0,4	42 100,0	1 830,0
1968	*	25,2	9 239,8	13,7	363,9	4 690,0	1,2	49 000,0	2 840,9
1969	2 223,6	249,2	37 824,6	21,7	162,0	6 846,0	112,4	42 869,0	3 633,6
1970	1 741,6	93,2	18 276,5	262,8	1 423,9	10 980,0	155,7	66 413,8	3 914,8
1971	4 528,8	2 599,4	12 931,3	96,8	1 240,9	13 551,0	839,0	47 600,0	6 028,7
1972	3 755,3	66,1	16 826,6	134,9	352,5	23 904,0	5,0	26 000,0	**

NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL (DE 8 H.) PERDUES PAR 1000 SALARIÉS

1962	142	22	1 848	3	102	252	1	329	208
1965	68	2	573	15	25	124	1	379	197
1966	171	1	1 207	4	189	101	107	399	92
1967	282	19	700	2	65	120	0	636	60
1968	*	1	747	4	129	203	0	723	90
1969	145	12	3 013	6	56	297	34	615	114
1970	109	4	1 425	70	482	480	45	941	118
1971	280	118	998	25	406	595	217	674	177
1972	228	3	1 292	35	117	1 044	1	362	**

* Total estimé à 150 millions de journées en raison des événements de mai.

** Chiffres encore inconnus.

La Suisse dans le mouvement général

Une statistique qui replace dans son contexte chiffré l'entreprise des travailleurs de chez Lip : dans la plus grande partie des pays énumérés ci-dessus, la Grande-Bretagne mise à part, 1972 aura été une année « calme » sur le front des grèves.

Pour le détail, et comme le souligne le « Cheminot » (28 juin 1973) qui publie également ces chiffres :

« On peut distinguer deux catégories de pays : ceux où le nombre de conflits est peu élevé, inférieur à 500 000 journées perdues par an (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Suède) et ceux où ce nombre est de plusieurs millions (France, Italie, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Japon).

» Par contre, si on examine les chiffres sous l'angle de la pression économique (dernière série du tableau) on distinguera trois groupes. Ceux où

les grèves ont fait perdre chaque année une journée ou plus par salarié (Italie, Grande-Bretagne), entre une et trois heures (France, Belgique, Etats-Unis, Japon) et ceux où les journées perdues pour grève chaque année par travailleur ont représenté quelques minutes ou moins (Allemagne, Pays-Bas, Suède, Suisse où l'on ne compte depuis des années que quelques centaines de journées de grève par an). »

Et la Suisse ? Notre pays ne fait pas exception au « calme » souligné plus haut.

En 1972, selon « La Vie économique » (janvier 73) qui répercute les données de l'OFIAMT, on dénombre cinq « conflits collectifs ayant entraîné un arrêt de travail », quatre autres actes de protestation sporadique n'ayant pas été enregistrés officiellement. Conflits, tous résolus par la suite d'ailleurs, qui ont touché cinq entreprises (ouvriers concernés : 526 ; journées de travail perdues : 2002) et plus généralement l'industrie métallurgique et des machines (2), l'hôtellerie (2) et un autre secteur classé sous « divers ». Aucun de ces conflits n'a duré plus de 9 jours de travail. Et si l'on se souvient que la Suisse compte plus de 3 millions de travailleurs...

Ce bilan manifeste donc une diminution des épreuves de force dans la Suisse ouvrière par rapport à 1971, puisque cette année-là 13 entreprises avaient été touchées au long de 11 conflits, tandis que le total des travailleurs touchés se montait à 2267 et celui des journées perdues à 7491 (depuis 1953, on n'a du reste jamais dépassé le record de 500 entreprises touchées pour un sommet de 3000 travailleurs concernés).

A NOS LECTEURS

- Jusqu'à la fin du mois d'août, DP toujours en rythme de croisière. Prochaines parutions: 3 août, 17 août et 31 août.
- En prévision de la campagne d'abonnements automnale et traditionnelle, vos listes de futurs abonnés sont attendues à la rédaction de Saint-Pierre.
- Rappel: les bureaux de l'administration seront fermés pendant tout le mois d'août.

Tous les partis au pouvoir

Périodiquement la Chancellerie fédérale publie la liste des conseillers d'Etat des cantons. Cette brochure est intéressante à divers titres et notamment parce qu'elle précise l'appartenance politique des 163 magistrats de nos vingt-cinq cantons et demi-cantons.

Selon la plus récente édition, 62 membres des exécutifs cantonaux appartenaient au Parti chrétien-démocrate, 49 au Parti radical-démocratique, 31 au Parti socialiste et 13 au Parti suisse de l'Union démocratique du centre, ce qui signifie que les quatre partis représentés au Conseil fédéral détiennent 155 des 163 mandats exécutifs cantonaux. Les 8 mandats restants: 4 libéraux affiliés à l'Union libérale démocratique, 1 représentant de l'Alliance des indépendants, 1 membre du Parti progressiste national neuchâtelois et 2 élus du canton d'Appenzell Rhodes-intérieures dont l'affiliation politique n'est pas précisée.

Il n'y a plus que 11 cantons où un parti détient seul la majorité absolue au gouvernement, dans deux cas (Appenzell Rhodes-extérieures et Thur-

govie) c'est le Parti radical et dans les autres c'est le Parti chrétien-démocrate. Il s'agit d'une part des 8 cantons qui ont conclu le 11 décembre 1845 l'Alliance du Sonderbund (Lucerne, Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Zoug, Fribourg et Valais) et d'Appenzell Rhodes-intérieures.

Les trois principaux partis suisses sont représentés dans les exécutifs de la majorité des cantons (radicaux dans 22 cantons, chrétiens-démocrates dans 21 cantons et socialistes dans 20 cantons).

Dans un canton (Obwald), les conseillers d'Etat sont tous membres du même parti, dans 4 cantons ils appartiennent à deux partis, dans 12 cantons ils adhèrent à trois partis, dans 7 cantons ils font partie de quatre partis et à Zurich cinq partis sont représentés au gouvernement.

Depuis que Nidwald a réduit de 11 à 9 le nombre des conseillers d'Etat, trois cantons sont dirigés par 9 conseillers d'Etat, treize par 7 conseillers d'Etat, neuf par 5 conseillers d'Etat.

La collaboration des partis dans les exécutifs cantonaux semble être tout à fait admise dans les mœurs politiques helvétiques.

mulés. La diminution de main-d'œuvre provoque une plus grande vulnérabilité des exploitations, car le nombre d'entreprises gérées par un seul homme seul, un parc de machines de plus en plus important est nécessaire. D'où une augmentation considérable des charges de structures. La rationalisation du travail exige le recours à des techniques culturelles très sûres, l'emploi de pesticides et d'herbicides de toutes catégories.

La commune rurale change de visage. Les majorités paysannes disparaissent. Les bâtiments rénovés sont détournés de leur fonction première. La cohabitation du rat des villes et du rat des champs n'est pas toujours harmonieuse et complique la tâche des agriculteurs restants.

Une tâche urgente

La comptabilité des avantages et inconvénients de l'exode rural reste à faire. Il serait temps de décrire les causes, l'évolution et les conséquences d'un des phénomènes les plus frappants que vit l'agriculture suisse; et se demander si pour une fois, être vraiment révolutionnaire, ce ne serait pas tout bêtement appliquer la loi.

CHRONIQUE AGRICOLE

La réalité de l'exode rural

1951. La Loi sur l'agriculture du 3 octobre s'ouvre sur cette belle déclaration de principe: « L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse en vue de conserver une forte population paysanne ... arrête ». Suivent quarante pages de textes.

1969. Le quatrième rapport du Conseil fédéral sur l'agriculture constate ingénument en page 3: « Fait marquant, la régression du nombre de personnes occupées dans l'agriculture s'est nettement accélérée depuis 1955... Il est clair que l'exode rural a été important ces dernières années, le taux peut être évalué à 5 % par an ».

L'exode rural n'intéresse personne, hormis les statisticiens. Mais au fond qui devrait s'en pré-

occuper? Les pouvoirs publics? Non, l'évolution des structures économiques est plus allégrement subie que dominée et chacun se sent gros d'un petit Mansholt. Les organisations professionnelles? Non, des dirigeants pratiquement inamovibles se soucient peu d'un amenuisement de la base: cette peau de chagrin. L'agriculteur moyen? Encore moins, chaque voisin qui part, c'est l'espoir d'une parcelle en plus, c'est la possibilité d'utiliser plus rationnellement ses moyens de production.

Un silence pesant

Pour tous le silence est d'or. Pourquoi le briser? C'est justement ce silence qui pèse. L'exode rural crée une foule de problèmes vécus quotidiennement à la campagne, mais jamais clairement for-

Le merle

L'oiseau de la connivence
N'était point dans le buisson,
Point dans l'arbre de science,
Mais là-haut sur le béton.

Sifflait pour l'insouciance
Et la rue et la chanson,
Frémissait de vigilance
— Et j'ai rimé la leçon.

Gilbert Trolliet

Une nouvelle jeunesse pour la démocratie

Droit de vote et éligibilité à 20 ou à 18 ans, ou encore droit de vote à 18 ans et éligibilité à 20 ans, telles sont les questions posées par la Chancellerie fédérale aux gouvernements des cantons et aux partis suisses.

En 1972, une initiative populaire a, d'une part, été lancée à Berne demandant la révision de l'article 74, 2e alinéa, de la Constitution dans le sens d'un abaissement à 18 ans du droit d'élire et d'être élu ; d'autre part, le corps électoral de deux cantons et d'un demi-canton a refusé des projets plus ou moins analogues.

Il a fallu plusieurs décennies, en Suisse, pour que le suffrage universel concerne enfin les femmes. Combien en faudra-t-il pour que les citoyens de ce pays — du moins ceux qui votent, c'est-à-dire à peine 50 % — consentent à prendre le « risque » de la participation des nouvelles générations, à part entière, aux affaires publiques ?

Le virage s'impose sur le plan du droit formel. Et c'est une première étape à franchir. Encore ne faut-il pas se leurrer sur ses retombées : on

peut douter en effet qu'une démocratie de plus en plus formelle, telle que nous la connaissons, trouve son second souffle dans la seule augmentation du nombre de ses agents. Admettons pourtant qu'il s'agit là d'une question de justice dans le fonctionnement d'un mécanisme à revoir...

Dans une perspective plus large, l'aménagement de l'avenir passe certainement par l'élargissement du cercle des « responsables » de notre société. Même si l'obtention du droit de vote apparaît aujourd'hui comme un progrès dérisoire à ceux-là même qui en sont encore privés, et en particulier à ces « jeunes adultes », sortant à peine d'une période d'apprentissage où tous les combats restent à mener, ou émergeant de collèges où toute activité politique est proscrite.

Sortir de ces schémas, c'est d'abord aborder de front cette réalité nouvelle qu'est la jeunesse. Cidessous, quelques points de repère, qui devraient nous permettre prochainement de mieux situer l'enjeu d'une réforme de la législation sur le droit de vote.

La lourde responsabilité de Guillaume de Normandie

Budapest, Berlin, Berkeley, Prague, Tokio, Paris, depuis quelques années des jeunes sont en première ligne, à la pointe du combat pour la liberté, pour une vie différente, pour le mieux-être. Il en va de même à Genève, à Zürich, dans les grandes agglomérations de Suisse, dans les universités, les collèges et les casernes où leurs manifestations, leurs revendications, leurs attitudes ont souvent inquiété l'opinion publique et les autorités.

Problème de la jeunesse ou problème de la société ? Crise de civilisation ? De générations ? De l'éducation et de l'autorité ? Lutte des classes d'âge ? En tout cas, il s'agit d'un phénomène nouveau par son ampleur. Et l'insertion des nou-

velles générations dans la société, quel que soit le régime politique, constitue un défi majeur dans la plupart des pays développés.

On cite volontiers des textes de l'Antiquité qui laissent croire que des « jeunes déjà contestaient, se conduisaient avec une suffisance vraiment intolérable, n'obéissaient plus à leurs parents ». Il est vrai que, de tout temps, certains se sont révoltés contre leur milieu, ont adopté des modes et des idées nouvelles. Mais ils ne représentaient qu'une faible proportion de leur classe d'âge, ils appartenaient à une classe sociale privilégiée, dans une société où les changements n'étaient guère perceptibles d'une génération à l'autre.

D'une manière générale, dans toutes les économies à forte prédominance agricole, le passage de l'enfance à l'âge adulte se faisait très tôt, entre 7 et 14 ans. En Europe, il coïncidait presque

avec la nubilité. En 1066, Guillaume, duc de Normandie, releva l'âge de la majorité de 15 à 21 ans. Parce qu'il estimait que les jeunes de 15 ans n'étaient pas assez forts pour porter de lourdes armures. Et cette coutume médiévale a prévalu au cours des siècles, s'est finalement imposée comme une loi.

La jeunesse alors n'était pas un âge de la vie. Habillé comme les adultes, mêlé à leur monde, l'enfant était voué à l'effort, à la discipline, sous l'empire d'une dure nécessité et au nom d'une conception morale. Et le travail, la contrainte des coutumes, des traditions et de l'autorité intégraient les nouvelles générations dans des sociétés immuables.

La révolution industrielle a libéré peu à peu les hommes de la pénurie : à une économie de production succède une économie de consommation. L'élévation progressive du niveau de vie dispense les enfants du travail productif, permet des possibilités d'éducation, de loisirs. Bref, un nouvel âge apparaît, entre 15 et 20 ans, même 25, consacré désormais à l'apprentissage et à l'étude.

« La montée des jeunes »

La jeunesse est donc une réalité relativement récente et une idée neuve en Occident. On est convenu de la limiter à la catégorie d'âge 15-24 ans qui englobe la période de l'adolescence et du premier âge adulte.

Contrairement aux idées généralement reçues, la proportion des jeunes dans la population résidente suisse était plus élevée dans le passé : environ 40 % de moins de 20 ans en 1880, contre 27 % en 1970. Et elle continue à baisser.

A Genève, la situation est singulière : il y a eu augmentation extraordinaire du nombre des naissances — celui-ci a plus que doublé en 10 ans. Cette nouvelle vague démographique provoquée par les gains migratoires considérables des années 54-64, fait déjà sentir ses effets aux différents niveaux de l'enseignement.

Mais il y a un phénomène nouveau dans toutes

les grandes agglomérations : la proportion toujours plus élevée de jeunes qui, après leur scolarité obligatoire, poursuivent des études ou font un apprentissage fortement scolarisé, et sont rassemblés dans des établissements scolaires, véritables usines, dans des quartiers spécifiques. Par sa masse et sa concentration, la jeunesse devient une classe, un groupe de pression qui peut représenter un détonateur puissant.

En France, l'augmentation de la natalité, le fameux « babyboom » de l'immédiat après-guerre, est dans une certaine mesure à l'origine de mai 68. Alfred Sauvy, sociologue et démographe, l'avait même prévu, dans un livre paru en 1959, « La Montée des Jeunes »¹ : « Certes, les jeunes finiront bien par percer la croûte malthusienne qui s'oppose à leur accueil ; ils finiront bien par pénétrer dans la place et réclamer leurs droits. Mais ce serait alors une ère de turbulence et de désordre, accompagnée de troubles politiques et de mesures médiocres... ». Paris, mais 1968, c'est l'explosion, et elle éclate aussi à Berlin, à Zürich, à Tokio, à Prague.

¹ 1959, Calmann-Lévy, p. 221.

POINT DE VUE

Margaret Mead : quand les jeunes éduquent les adultes

Antropologue américaine, spécialiste de l'évolution culturelle de l'homme, Margaret Mead est connue pour ses études sur les populations de Nouvelle-Guinée, sur leur passage de l'âge de pierre à l'époque contemporaine. Dans une de ses dernières publications « Le Fossé des Générations », publié en 1970, elle étudie le problème de l'adhésion des jeunes à une culture.

Au cours de l'histoire, l'auteur distingue trois types de culture : postfigurative, les enfants étant instruits par les anciens et les parents, l'autorité dérivant du passé dans une société où le changement est imperceptible. Cofigurative ensuite : le

POINT DE VUE

Paloczi-Horwath : naissance d'un pouvoir

Journaliste et écrivain, acteur et victime de la Révolution hongroise de 1956, George Paloczi-Horwath a étudié et vécu l'histoire à l'échelle du monde des dernières révoltes et révolution des jeunes. Il vient de publier un livre « Le soulèvement mondial de la jeunesse, naissance d'un pouvoir, 1955-1970 ».*

Des faits : depuis 1964, plus de la moitié de l'humanité a moins de 21 ans, la proportion des étudiants de 13 à 23 ans ne cesse d'augmenter dans la plupart des pays, les jeunes, « les héritiers de la planète », forment depuis quelques décennies une classe, une espèce différente sinon nouvelle.

L'auteur affirme que les jeunes représentent aujourd'hui « le plus puissant groupe de pression luttant pour la survie de l'humanité ». Celui-ci est désormais en guerre ouverte avec les gouvernements, en particulier ceux des superpuissances, qui répriment les révoltes et freinent toute évolution.

Pour l'auteur, la guerre des générations a commencé, et la jeunesse est une classe distincte. Alors que la société ne parvient plus à s'adapter assez rapidement aux métamorphoses et aux réalités de notre temps, que les minorités et les forces nouvelles n'y trouvent pas leur place, que les masses et les gouvernements s'opposent aux changements, les étudiants jouent un rôle moteur, celui que les minorités dissidentes ont souvent assumé au cours de l'histoire (l'espoir de Paloczi-Horwath : le réveil de la jeunesse de Prague et de Budapest face à la politique « contre-révolutionnaire » de l'URSS, les sursauts des lycées et des étudiants en Asie et en Amérique latine, etc.). Des « héritiers de la planète » luttent contre une civilisation qui a trop bien réussi, qui ne maîtrise plus son avenir parce qu'elle se réfère toujours au passé.

* 1972, Laffont (collection : Libertés 2000).

comportement des contemporains et des pairs devient la référence ; ainsi pour les pionniers aux Etats-Unis ou en Israël, pour toutes les populations qui doivent apprendre de nouveaux modes de vie tout en recherchant l'approbation des aînés.

Enfin une culture préfigurative : les enfants influencent et éduquent les parents, et les jeunes, conscients que rien dans le passé de l'humanité ne peut servir à construire l'avenir, ouvrent des perspectives nouvelles.

Pour Margaret Mead, le fossé des générations est un phénomène récent, et il devient planétaire parce que les changements, dans tous les pays et tous les domaines, sont si nombreux et si rapides que l'adaptation des adultes s'opère difficilement. Quant aux nouvelles générations, elles n'apparaissent pas dépaysées dans ce monde changeant ;

elles ont acquis une sensibilité et une perception nouvelles, elles n'écoutent que « d'une oreille distraite ce que les parents racontent du passé ». Alors que les adultes sont des immigrés dans un monde qu'ils contrôlent mais ne comprennent pas, les jeunes sont les indigènes qui n'ont aucun droit ni pouvoir. Unis par les communications électroniques qui dramatisent tous les événements de la planète, ils en viennent à considérer leurs aînés comme irresponsables et capables de détruire toute vie.

Margaret Mead recommande de maintenir à tout prix le dialogue, la communication entre les adultes et les générations montantes, elle préconise de s'inspirer « des jeunes qui mettent leur foi dans l'utopie », et qui, libres d'agir selon leur initiative, pourraient conduire les aînés dans la direction de l'inconnu.

Au café du commerce

Dans les colonnes de l'« AZ », chaque vendredi, Rosa Berner, une « sommelière » du « café Fédéral » raconte des histoires sur ses « clients » qui sont, en général, les grands de la politique suisse. Depuis quelques jours, Rosa est en cure dans les Grisons et c'est sa remplaçante « Frieda » qui lui a succédé dans les colonnes du quotidien de gauche alémanique. Les « confidences » sont évidemment à retenir comme tous les bruits qui circulent dans la ville de Berne. Il y a peu à prendre, beaucoup à laisser. Cette fois, il est question de remaniements au Conseil fédéral à la suite des démissions à venir ; conséquences attendues (?) : le Département de justice et police et le Département militaire seraient finalement dirigés par des socialistes ; avec toutes les conséquences que cela implique ; vraiment pas sérieux (AZ 6/7.73).

Solidarité avec l'« AZ »

Toujours à propos de l'« AZ ». Une chaîne de solidarité semble se constituer pour sauver ce quotidien, dont certains, malignement, rappellent les difficultés. Le journal des typographes « Helvetische Typographia » propose que des suppléments syndicaux à « AZ » se substituent aux journaux syndicaux actuels. Le journal estudiantin « Konzept » (4), qui envisage d'élargir sa diffusion à toute la Suisse, recommande instamment à ses lecteurs de s'abonner à « AZ ». Une volonté de maintenir une presse indépendante de gauche s'imposera-t-elle face aux manœuvres de ceux qui souhaitent la disparition d'un journal ne craignant pas de décrire la réalité helvétique.

« Die Weltwoche » : l'aide d'outre-Rhin

— Il s'est effectivement passé quelque chose à la rédaction de « Die Weltwoche ». Ce journal an-

nonce en effet (No 27) qu'une collaboration rédactionnelle s'est établie avec l'hebdomadaire « Deutsche Zeitung » de Stuttgart.

Dans le numéro 28, ce titre-commentaire à propos de la décision fédérale sur la limitation du nombre des travailleurs étrangers en Suisse : « Personne n'est satisfait » (Niemand zufrieden). Quant aux mutations à la tête du Comité international de la Croix-Rouge, dans le même hebdomadaire, sous la formule : « Avec des grands-pères ». Ulrich Kägi conclut sa note sur une vision qui se veut optimiste : « Si les grands-pères appelés aux positions-clés du Comité international de la Croix-Rouge considèrent de leur devoir de faire pénétrer sans retard des petits-fils vraiment capables dans l'institution, on doit leur être reconnaissant d'avoir pris sur eux la responsabilité pour la période intermédiaire qui sera ingrate. »

Le journal marchandise

— A fin août, l'INPA (International Newspaper Promotion Association) organise à Zurich sa 3e conférence européenne sur le thème : « Le journal face à deux marchés ». « Des professionnels du marketing et de la publicité, des spécialistes d'enquêtes du marché et des publicistes

venus de huit pays différents examineront les chances et les possibilités du journal, et mettront en évidence le rôle que joue pour lui le marketing ». Parmi les confrenciers, un Romand, M. Jean-Claude Nicole, directeur général du journal « La Suisse ».

La TV au pilori

— Les derniers volets des treize émissions de télévision sur la Suisse pendant la tourmente de la dernière guerre ont été beaucoup commentés dans la presse alémanique. Des professeurs d'université, tels les professeurs Erich Gruner (Berne) et Marcel Beck (Zurich) ont fait part de réserves dont il conviendrait de tenir compte à l'avenir. Il ne suffit pas de vouloir se mettre au niveau du public !

— A noter, à l'intention des vacanciers certainement, dans le supplément hebdomadaire de la « National Zeitung », un long développement sur l'emprise américaine en Grèce, un texte remarquablement documenté, signé Georgios Mangakis. Dans le même numéro — foin de la discrétion de la presse sur elle-même — une colonne consacrée au nouveau statut de la rédaction du « Tages Anzeiger ».

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Une auberge espagnole et... scolaire

Perplexité grandissante à la lecture des très nombreux articles consacrés depuis quelque temps à la « réforme » de l'enseignement.

« Une école où l'enfant fera ce qu'il voudra » annoncent les uns... Bien. Ma perplexité ne naît pas tellement du fait que, personnellement, je ne crois pas du tout qu'une telle école soit possible (après tout, je puis me tromper, et l'un au moins de ceux qui avancent de telles idées est un brillant praticien, bien meilleur pédagogue, assurément, que je ne l'ai jamais été) que du fait que

de tels articles paraissent dans des journaux — 24-Heures, Tribune de Lausanne — dont je me persuade que les responsables ne donnent pas du tout dans ces idées-là, bien au contraire...

Ma perplexité naît également de cet autre fait qu'explicitement ou implicitement, les auteurs des articles en question se réfèrent souvent à des idées avancées par des pédagogues américains et que ces idées me paraissent avoir deux particularités : — La première qui est d'avoir fait faillite, aux Etats-Unis, depuis des années...

— La seconde qui est que, dans le meilleur des cas, elles ont contribué à éduquer, à former pour leur bonne part cette majorité silencieuse sur laquelle s'appuie M. Nixon... Ce qui devrait tout de même donner à réfléchir à ces « hommes de gauche » que sont ou que passent pour être plusieurs des auteurs.

Atomisation des classes

...Et par exemple cette idée des « classes à niveau », où les élèves se trouveront, qui en deuxième année pour l'allemand et en troisième année pour les mathématiques, qui en deuxième année pour les mathématiques et en troisième année pour l'allemand...

Avec cette conséquence que souligne fort justement à mon sens une lectrice de *24-Heures*, enseignante elle-même, que toute « classe » s'en trouve atomisée, que jamais ne se forme quelque chose comme un « esprit de classe », comme une communauté. J'ai connu ce système aux Etats-Unis ; j'ai vu des « étudiants » errer dans des « collèges » à la fois surencombrés et déserts, en proie à une solitude effrayante, complètement déracinés ; ayant perdu, après leur milieu familial, tout milieu scolaire...

Fin de la fraternité

« Le peuple-enfant tient ses assises » écrit Alain en parlant de l'école. Et d'avancer que l'un des bénéfiques les moins discutables de l'école-institution est précisément cette rencontre qu'elle permet entre contemporains, ces fraternités qu'elle noue... Je sais bien qu'Alain *date* terriblement, mais je ne suis pas sûr qu'il ait tort.

Alors j'en reviens à ma perplexité du début : comment tel adepte d'Illich ou de Neill se rencontre-t-il avec tel membre en vue de l'« establishment », à tel point que celui-ci ouvre ses colonnes à celui-là ?

J'ai bien ma petite idée là-dessus, mais de ceci une autre fois.

J. C.

FRIBOURG

Dernier tango pour l'Eurotel

Plus durement qu'à toute autre époque de l'année, les Fribourgeois ressentent, aux mois de juillet et août, l'absence de piscine ouverte, dégagée et au plein air, donnant sur un site agréable. Ne parlons pas du piteux et vétuste bassin de la vieille ville. Du côté des autorités cependant, cette lacune n'est guère ressentie comme telle, beaucoup moins semble-t-il que celle d'un super hôtel international, luxueux et coûteux, apte à flatter l'amour propre d'un syndic ou d'un préfet. Nous revenons ci-dessous sur le dernier acte d'une affaire ancienne : celle de l'Eurotel.

Fribourg, dans la même foulée d'ailleurs que le canton du Valais, se montre très sourcilleux en matière de censure cinématographique. Après « Orange mécanique », dont l'interdiction a par la suite été levée, et le « Dernier Tango à Paris », il faut s'attendre à ce que « La Grande Bouffe » se heurte à la même interdiction. Tout cela procède d'un sentiment très « convenable », naïf et paternaliste, celui de vouloir le bien de la population en lui refusant l'exercice de son libre arbitre.

Hélas, le bien public n'est pas toujours l'objet d'autant d'attention de la part des autorités ! Dans l'affaire de l'Eurotel, il aura été systématiquement foulé aux pieds sans qu'aucune commission de censure ne prenne de sanctions.

C'est le 14 janvier 1970 que la commune consent à perdre une somme énorme en échangeant un terrain destiné à l'Eurotel et dont elle était propriétaire (estimation 5 millions), contre celui de l'Aigle Noir (estimation 500 000 francs : DP N° 176). En avril 1972, on voit le préfet Butty s'efforcer de compenser un peu cette saignée exagérée dans le patrimoine public, en liant par

convention la réalisation de l'Eurotel à la construction d'un théâtre et en posant différentes conditions pour l'octroi du permis de construire.

Tout récemment, l'affaire vient d'être réglée définitivement et différents recours rejetés par le préfet, mais plus personne ne parle de la contribution des promoteurs de l'Eurotel à la construction du théâtre (du moins officiellement). Les intérêts privés ont bel et bien eu le dessus ; amère victoire.

Un chantier bidon

Provisoirement vaincus, les opposants à l'Eurotel ne désarment pas ; ils dénoncent une nouvelle irrégularité. Entre les premiers pourparlers sur l'implantation de l'Eurotel à Fribourg et la délivrance du permis de construire, l'arrêté fédéral urgent concernant la stabilisation du marché de la construction (20 décembre 1972) est entré en vigueur. L'article 5 interdit de construire, dès la date d'entrée en vigueur, tout hôtel ou restaurant dont le coût de construction excède un million. Comment se fait-il alors que les promoteurs de l'Eurotel échappent à cette restriction ? L'explication est simple : l'arrêté fédéral ne s'applique pas aux travaux de construction qui étaient prêts, à tous égards, à être exécutés et qui ont débuté avant le 20 décembre 1972. Mais pour que cette réserve s'applique à l'Eurotel, il fallait de toute urgence que les signes extérieurs d'un chantier soient manifestes sur place avant le 30 juin 1973 et que les travaux se poursuivent sans interruption depuis cette date. D'où la pose symbolique sur le terrain des Grand Place destiné à l'Eurotel d'une grande pancarte mentionnant le début des travaux. Derrière la pancarte, c'est le calme plat bien sûr.

Il paraîtrait que cette pratique soit courante, et justifiée, dans l'esprit de ceux qui en ont connaissance, pour remédier aux rigueurs malvenues de l'arrêté fédéral concernant la stabilisation du marché de la construction.

Fonction publique et pouvoir politique: tout ne va pas bien

Des temps que l'on croyait révolus semblent revenir. Et la liste des personnes écartées de la fonction publique pour des raisons ou des appartenances politiques ne cesse de s'allonger. Après l'affaire de l'instituteur jurassien Giordano, de l'assistant social lausannois, qui entraîna la démission du tuteur général Glardon, du pasteur Marti à la Faculté de théologie de Berne, du sociologue Jaegi à l'Université de la même ville, entre autres, voici donc à Genève ce qui va devenir l'affaire Magnin.

Le refus du Conseil d'Etat de nommer dans l'enseignement secondaire l'un des anciens leaders du mai 68 genevois apparaît exemplaire. Dans plusieurs cas précédents, surtout parmi ceux que nous n'avons pas rappelé, des arguments de compétence ou de caractère étaient venus à tort ou à raison étayer les mobiles politiques. Ici aucun camouflage possible. Caractère droit, étudiant brillant, Charles Magnin est depuis plusieurs années au Collège de Genève un enseignant suppléant de valeur en français et en histoire. Il possède les titres universitaires et pédagogiques requis.

C'est bien ce qu'a dû constater la commission de nomination, qui ne semble pas avoir eu de réticences sur ce plan à rédiger son rapport.

C'est ce que reconnaît le Conseil d'Etat en décidant de réexaminer le dossier dans un an et de mettre dès maintenant le candidat au bénéfice de la plénitude du traitement, comme s'il était nommé.

Ainsi espère-t-on peut-être, par la carotte et le bâton, ramener le coupable à de meilleurs sentiments.

Mais coupable de quoi? Le Conseil d'Etat en appelle aux articles 4 et 120 de la loi sur l'instruction publique. Le premier, définissant les buts de l'enseignement, charge notamment l'école « de

développer chez elle (la jeunesse), l'amour de la patrie et le respect des institutions » (al. 1, lettre b). Le second rappelle entre autres que « les fonctionnaires de l'instruction publique doivent observer dans leur attitude la dignité qui correspond aux responsabilités incombant vis-à-vis du du pays » (al. 1). Et comme le pouvoir exécutif ne met en regard de la loi aucune infraction précise, force est de conclure que c'est l'ensemble de l'attitude politique du candidat, et notamment le fait d'avoir participé à des manifestations, d'avoir écrit des articles ou prononcé des discours, qui constitue les délits reprochés à Charles Magnin. Impression renforcée par l'absence de toute mention d'une plainte publique contre ce qui aurait pu être des manquements à la neutralité de l'enseignement.

Les juristes apprécieront le procédé sur le plan constitutionnel. Mais il convient sans attendre de se livrer à quelques remarques d'ordre général. En prenant sa décision sur la base d'un dossier pédagogique irréfutable, la majorité radicale et chrétienne-sociale du Conseil d'Etat n'a pu ignorer la portée politique de son acte, même si elle se sentait encouragée par l'arrêt du Tribunal fédéral déboutant Giordano de sa plainte. On peut donc se demander si cette affaire ne marque pas le coup d'envoi d'une campagne électorale, pour le renouvellement des autorités cantonales en automne, qui serait placée sous le signe du durcissement et d'une certaine surenchère entre les partis bourgeois sur le thème de la loi et de l'ordre. Et si, devant les tensions sociales, ces derniers ne sont pas à nouveau en train de s'approprier à leur profit la communauté nationale, en interprétant dans un sens partisan ce qu'ils appellent le respect de la démocratie et des institutions.

A une telle politique il ne suffit pas d'opposer seulement la défense des libertés fondamentales, car il s'agit là d'un jeu dangereux qui empoisonne l'atmosphère collective, engendre la violence, alimente toutes les oppositions à la démocratie et

finit par détruire ses propres fins. Il faut s'efforcer d'enlever aux cyniques et aux irresponsables de tous bords les moyens de leur nihilisme conscient ou inconscient.

Ainsi, l'affaire Magnin prouve à l'évidence que les articles 4 et 120 de la loi genevoise sur l'instruction publique ne correspondent manifestement plus à la réalité sociale, puisqu'ils permettent un procès d'intention aussi manifeste. Le texte porte l'empreinte de la cohésion idéologique due à la guerre, et, au-delà, des convictions radicales qui ont dominé si longtemps à Genève l'enseignement. Mais les institutions sont perfectibles, l'amour de la patrie peut revêtir des formes nombreuses et la dignité, notion morale s'il en est, évolue avec les mœurs et la société. Un texte aussi étroitement idéologique ne convient plus en période de rapides mutations sociales et morales, où beaucoup de choses nouvelles paraissent possibles. Il devient même une occasion de répression. Il doit donc être profondément remanié et il ne peut l'être que par ceux qui pensent que le but de l'enseignement n'est pas la répression mais l'épanouissement de la personne humaine.

Dans un tel climat, il convient aussi de s'interroger sur le rôle des associations de parents d'élèves. Ces dernières peuvent jouer un rôle très positif en évitant que l'école, notamment dans ses réformes, ne se coupe de la société dans laquelle elle se trouve. Mais elles peuvent aussi jouer un rôle détestable soit en prolongeant la contrainte familiale jusque dans l'institution scolaire, soit en jouant le rôle d'un groupe de pression qui conclut de l'attitude de l'enseignant dans l'exercice de ses fonctions à partir des activités politiques que peut mener ce dernier comme n'importe quel autre citoyen. La faiblesse du syndicalisme enseignant rend en Suisse ce second danger particulièrement évident.

Au-delà du préjudice personnel qu'elle cause, la sanction — insoutenable — qui frappe Charles Magnin doit donc être l'occasion d'une prise de conscience des problèmes politiques de l'enseignement, chez les enseignants aussi.